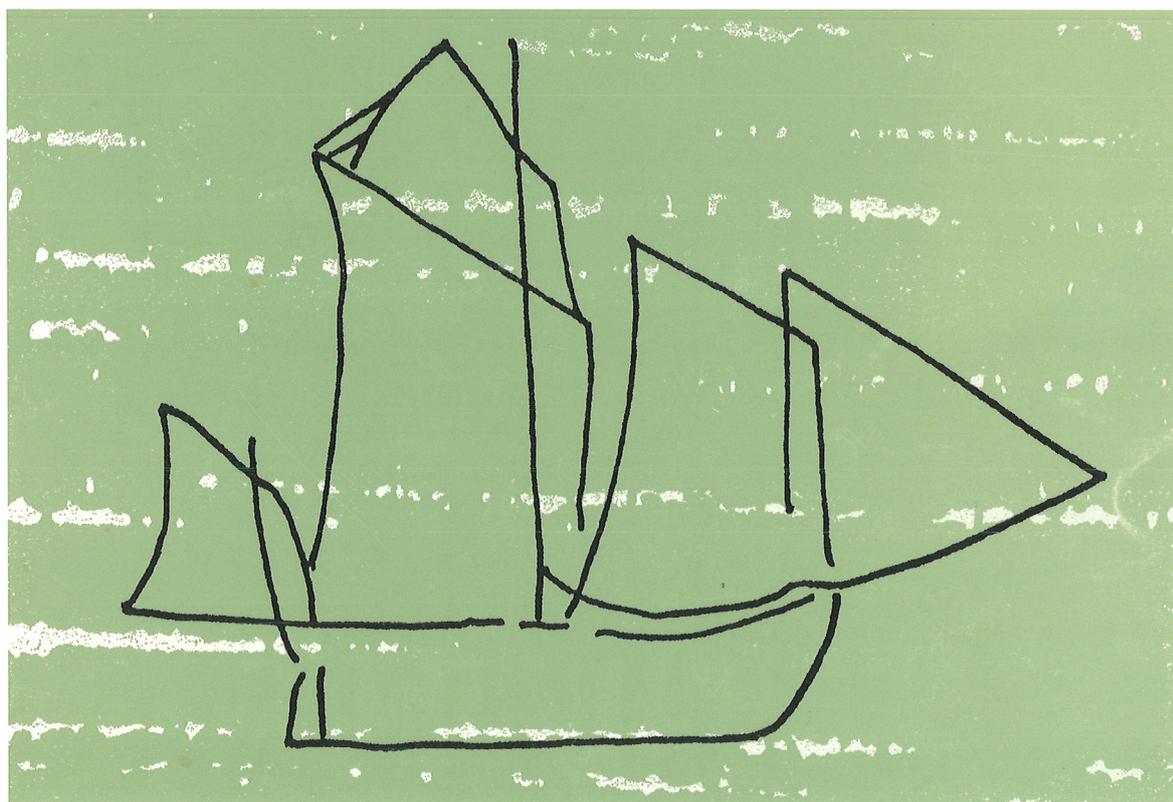


BERNIÈRES

OPTIQUE NOUVELLE



Sommaire

- 2 -Bernières, Aujourd'hui pour Demain
- 5 - A la découverte des rues de Bernières
- 7 - Station d'épuration, suite
- 8 - Les Envahisseuses
- 11 - Les Journées du Patrimoine
- 12 - Les algues à Bernières
- 15 - Marie, Anne et Euphrasie
- 16 - La bibliothèque municipale
- 17 - Matelots et charpentiers de marine
- 20 - Les squelettes de la Criex
- 21 - Le nom controversé du Calvados
- 23 - Le Projet Berthélémy
- 24 - Adhésion et publications de B.O.N.

BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE

Association régie par la loi de 1901.

Siège social :

195, avenue Fernand Tréhet
14990 - Bernières-sur-Mer

Composition du Bureau:

●Président:

Jean-Paul MAYER

●Vices-présidents:

Jean CUISENIER

Francis DOGNIN

●Secrétaire:

Maryvonne MOTTIN

●Secrétaire adjoint :

Jean-André FRANCOIS

●Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

●Rédacteur en chef :

J.P. Mayer

●Rédacteurs :

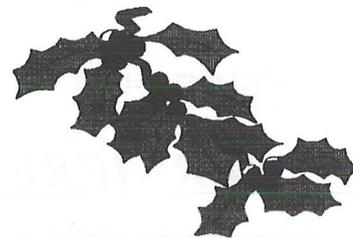
S. Mandelkern -D. Néron-Tavernier- Ch.

Gardou- Bibliothèque - B. Dognin -S.

Pinel et R. Corvellec - J. Cuisenier - J.P.

Mayer

Imprimeur : Vicq à Flers



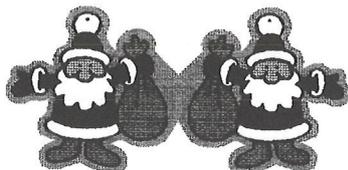
Editorial

Voici le cadeau de Noël que B.O.N. fait à tous les Bernierais : ce bulletin n° 14, essentiellement consacré à notre nature, à notre patrimoine et à notre histoire. Il témoigne ainsi, si besoin était, de l'attachement que porte notre association à Bernières.

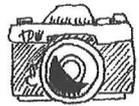
Vous découvrirez dans ce numéro la véritable origine du nom de *Calvados*, les « Envahisseuses » de la mer, les squelettes de la Criex ou encore les inséparables Marie, Anne et Euphrasie.

Et puisque c'est Noël, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes et formulons à toutes et tous nos meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité pour la nouvelle année qui s'annonce. ■

Jean-Paul MAYER



Bernières Optique Nouvelle n° 14 (Décembre 1998)



BERNIERES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

1998-1999, deux ans nous séparent de l'an 2000. Nous vivons les derniers moments d'un siècle, mais aussi d'un millénaire. Et cette date qui se rapproche nous force à considérer les événements, les hommes, les choses, dans la perspective du temps, du chemin écoulé. Cette date nous invite aussi à nous interroger sur l'avenir, et sur les inévitables changements qu'il apportera. Que sera devenu notre environnement quotidien dans quelques dizaines d'années ?

Face à cette question, B.O.N. s'est proposé de mener le projet Bernières Aujourd'hui pour Demain.

Bernières Aujourd'hui pour Demain vise à constituer une base de données photographiques sur Bernières, cernant au plus près l'état dans lequel se présente le village aujourd'hui.

Nous souhaitons que cette base soit la plus complète et la plus exhaustive possible. Les aspects traités sont aussi bien visuels : l'environnement, l'urbanisme, l'architecture, le paysage, que sociaux : les gens, leur métiers, leurs centres d'intérêts, leur loisirs. C'est donc bien une sorte "d'état des lieux" que nous avons entrepris.

Si ce besoin documentaire est certes lié à l'intérêt que nous portons à notre village, il a cependant l'ambition d'une portée plus grande, en tâchant de bâtir un témoignage de ce que peut être une commune comme la nôtre en cette fin de XXe siècle.

Tout change, tout évolue, tout s'abîme aussi, par les méfaits du temps, par les activités de l'homme qui adapte son environnement à ses besoins et aux nécessités de son époque. Ces modifications sont parfois malheureuses, parfois heureuses, et notre propos n'est pas de cultiver une nostalgie stérile.

Il s'agit d'établir un état des lieux qui fera référence pour Bernières et qui offrira un témoignage aux générations futures, en même temps qu'un outil précieux pour les futurs étudiants ou chercheurs, dans toutes les disciplines

intéressées - historiques, sociologiques ou ethnologiques par exemple.

Les grands projets précédents

Le projet *Bernières Aujourd'hui pour Demain* s'inscrit dans l'esprit des grandes campagnes photographiques du territoire français.

La première commande de ce type fut, à l'aube du Second Empire, la Mission héliographique¹ qui avait pour but de fixer l'état des principaux monuments de la France, prolongeant en cela les travaux de Mérimée et de Viollet Le Duc pour la connaissance et la conservation du patrimoine. Rappelons à ce propos que l'église de Bernières fait partie de la première liste de classement des Monuments historiques de 1840.

On peut également faire la comparaison avec la célèbre enquête de la "Farm Security Administration", au début de la présidence de Roosevelt, aux Etats-Unis, qui avait été lancée pour soutenir la politique sociale du gouvernement et dont le constat reste, avec *Les raisins de la colère*, l'un des principaux repères historiques de l'Amérique du New-Deal.

¹ *La Mission héliographique, photographies de 1851, DMF, 1980.*

Enfin et surtout, il y eut la récente Mission Photographique de la DATAR², de 1983 à 1989, qui fut la commande la plus importante de l'histoire de la photographie et dont le but était d'offrir plusieurs "points de vue" sur le paysage français dans un moment particulier de son histoire (inflexion des grands mouvements qui avaient bouleversé le paysage français : croissance démographique, exode rural et urbanisation, modernisation de l'agriculture, développement des services et des loisirs, et dans le même temps, crise, déclin de l'industrie lourde, naissance des activités nouvelles).

L'approche était cependant moins celle de l'inventaire que de l'art photographique. Pour la DATAR dont la vocation est l'aménagement du territoire, l'important était de donner ou de rendre une qualité que seule la dimension culturelle du projet était à même fournir. C'est ce qui a expliqué l'appel à de nombreux artistes pour qu'en fin de compte, la "culture" propose une nouvelle représentation du paysage.

Citons également dans la même veine, les commandes du Conservatoire National du Littoral qui entreprit un effort de sensibilisation culturelle sur les raisons d'être de son action, en utilisant ici aussi le médium photographique. De même la Direction des Routes qui, dans le cadre des travaux du tunnel sous la Manche, fit appel à des photographes pour proposer une vision culturelle du paysage offert aux usagers de l'autoroute du nord.

Ainsi notre projet n'est pas le premier du genre, mais il apparaît différents de ceux cités ici puisqu'il n'est ni purement inventorial comme la Mission héliographique (il veut présenter un volet humain), ni politique comme le projet de la Farm Security Administration, ni culturel comme ceux de la Mission Photographique de la

DATAR, du Conservatoire National du Littoral ou de la Direction des Routes. S'il n'a pas les ambitions ni l'envergure de ces projets, il les prend comme modèles quant à la qualité visée.

Mise en œuvre

Tout projet documentaire de ce type doit être mis au point avec méthode, depuis la définition des sujets à photographier jusqu'au classement des fiches d'inventaire. C'est pourquoi notre approche est-elle scientifique. De la prise de vue au classement et à l'archivage, il convient d'utiliser les techniques des spécialistes.

Comme expliqué plus haut, les sujets généraux concernés par le projet sont l'environnement et l'urbanisme d'une part, et la vie des habitants d'autre part.

L'urbanisme sera abordé par la couverture systématique du village : les rues, les maisons (les plus intéressantes seront prises en détails).

L'église des XIIe-XIIIe siècles, principal monument du village à l'importance architecturale de dimension nationale, fera l'objet d'un thème particulier. La récente publication du livret sur cet édifice dans la collection nationale des *Itinéraires du Patrimoine*, publication dont notre association a été l'heureuse initiatrice et à laquelle elle a participé intellectuellement et financièrement, a donné lieu à une couverture photographique importante qui sera intégrée à la base de données.

Les prises de vue seront réalisées par tous ceux qui souhaiteront participer au projet. Plusieurs règles techniques seront à respecter : utilisation de préférence du noir et blanc, pour leur pérennité; un format photographique à partir du 24 x 36, des tirages d'un format d'au moins 10 x 15, là encore, pour disposer d'images utilisables ultérieurement, et éventuellement reproductibles.

² En France, les années 80, La Mission Photographique de la DATAR, Hazan, 1989.

Il conviendra ensuite de sélectionner les clichés pour que ceux qui entreront dans la base aient une qualité technique suffisante, et surtout un intérêt relatif au projet.

Une commission indépendante, nous dirons même une "autorité indépendante" sera chargée de cette sélection. Présidée de droit par le Président de *l'Association Bernières Optique Nouvelle*, elle sera composée de scientifiques de haut niveau, d'ethnologues, d'artistes de renom, de conservateurs, de photographes de charme (et je ne vise aucun membre du bureau, ou de la famille du président). Elle se réunira régulièrement et décidera quelles photographies retenir et quelles photographies écarter.

Une fois par an, le jour de la Saint Prosper, dix photos seront choisies au hasard dans les archives par une main innocente et seront brûlées devant toutes les autres sur la musique de *Sacré Charlemagne*, ceci pour l'exemple et afin de faire de la place pour les nouvelles ...

Chaque photographie entrant dans la base de données fera l'objet d'une fiche d'inventaire qui comprendra toutes les informations permettant de la replacer dans le temps et dans l'espace, d'identifier le sujet, son contexte, et de prendre connaissance d'un commentaire succinct. Puis, ces fiches seront entrées dans une base de données informatique, permettant tout type de tris ou de sélections. Nous serons aidés dans cette tâche par deux experts en SGBD³ proches de l'association dont nous ne citerons que les prénoms : Monsieur Philippe et Monsieur Yves.

Enfin, toutes les archives photographiques ainsi constituées seront

³ Système de Gestion de base de Données. A l'heure où ces lignes sont imprimées, il n'est pas encore décidé s'il s'agira d'une SGBDR ou d'une SGBDO, mais conscient de l'émotion que ce choix peut susciter chez le lecteur, nous ne manquerons pas de lui faire part de nos décisions en la matière dès qu'elles seront prises.

stockées dans les conditions adéquates pour assurer leur bonne conservation, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Lorsque le projet sera mené à son terme, nous prévoyons de transmettre l'ensemble des clichés aux Archives Départementales du Calvados qui sera mieux que nous en mesure d'assurer la gestion du fonds ainsi créé.

Ce projet est en fait déjà bien avancé. Près de cinq cents photographies ont été réalisées à ce jour. Nous attendons de tous une petite participation. Nous sommes sûrs que des photos d'une grande valeur pour notre projet mais sans beaucoup d'importance pour vous dorment dans les tiroirs. Vous êtes nul en photographie ? C'est peut-être vrai. Mais ce n'est pas grave car c'est plus leur valeur documentaire qui compte ici que leur qualité intrinsèque. En contribuant ainsi à notre projet, vous participerez à un grand projet non seulement pour l'association mais aussi pour Bernières et pour son identité. ■

Stéphane MANDELKERN

NDLR : No comment ! Mais néanmoins, toutes vos photos entrant dans le cadre de cette opération seront les bienvenues ! N'hésitez pas à nous contacter au siège de B.O.N. si vous désirez verser vos clichés ou participer plus avant à ce projet.

AVIS DE RECHERCHE PHOTO

L'une de nos gentilles adhérentes recherche toute photographie prise à Bernières durant l'été 1957 et représentant, durant un défilé de chars, un bateau « avec les garçons de la colonie de vacances ». Certainement durant la fête de Bernières. Si vous possédez un tel cliché, elle sera folle de joie d'en avoir une copie ! Contact au siège de B.O.N. D'avance, merci.



A LA DÉCOUVERTE DES RUE DE BERNIÈRES

J'étais bien intriguée par ce chemin des Rües ... pourquoi pas rue des Chemins ... et je découvre un chemin du Sentier ! j'ai commencé ma recherche pour mieux connaître l'histoire des noms des rues de Bernières et je vous livre ici mes premières constatations.

Chemin des Rües : (*sente des Rües* en 1789). Les rües étaient des voies romaines cavées. Ce chemin, prolongé par la Tranchée romaine, va dans la direction du camp romain dit *de Tombettes*, situé au sud-est de Bernières.

Chemin Sauvegrain : Nom d'un propriétaire terrien. Il existe une ferme au nom de Sauvegrain figurant sur le cadastre de 1854.

Rue de l'Ancien Havre : Cette rue nous rappelle le port de Bernières, déjà mentionné en 1203 dans une charte de Henri II, et qui a existé jusqu'à la moitié du XVIIème siècle.

Rue du Castel : Ce chemin allait du centre du bourg au *château* ou *castel*, qui était à Rive-Plage. Ce château devait être en fait le poste de surveillance de l'entrée du port. Il se nommait déjà en 1789 *chemin de Bernières au Castel de Saint-Aubin*.

Rue de Cauvigny : La famille de Cauvigny vivait à Bernières dès le XVIème siècle. En effet dans un acte de 1574, on voit apparaître le nom de Jacques de Cauvigny, sieur de Bernières, né en 1544 qui épousa Jeanne Ouardet le 4 novembre 1567 en l'église réformée de Courseulles. De ce mariage naquirent ... seize enfants ! Cette descendance se partagea les titres et les terres de la famille.

Chemin de Quintefeuille : La tradition nous rapporte que Quintefeuille était le nom de la forêt qui couvrait le littoral (actuelles îles de Bernières découvrant à marée basse). Guillaume-le-Conquérant aurait tiré le bois nécessaire à la

construction de ses vaisseaux de la forêt de Quintefeuille.

Chemin des Douaniers : Sur toutes les côtes de France, ces chemins qui suivent le littoral s'appellent ainsi ... pour des raisons évidentes de surveillance et de contrôle !

Chemin des Pèlerins : Route menant vers Douvres-la -Délivrande, lieu de pèlerinage de la Vierge Noire.

Rue Arsène Lefevre : Maire de Bernières de 1888 à 1896. Il fut auparavant le parrain de Marie Louise Euphrasie, l'une des trois cloches de l'église, bénite en 1855 par l'abbé Blin.

Rue de l'Abbé Hébert : Albert Hébert fut curé de Bernières pendant quarante quatre ans, de 1912 à 1956. Il bénit la cloche Marie Euphrosyne Marcelle en 1922. Sur les plans de 1854, cette rue s'appelait *rue aux Surveillants*.

Rue du Vignoble : Cette appellation (mystérieuse, car des vignes à Bernières !?) existait déjà en 1854 alors qu'en 1789, il s'agissait de la *rue de la Trésorerie*. Nous savons que Placide Berthélémy, maire de Bernières de 1849 à 1866, demeurait dans cette rue.

Rue de l'Abbé Blin : Romain Blin fut curé de Bernières de 1841 à 1878. Il a béni en 1853 la cloche Augustine Désirée Paméla qui fut refondue en 1922.

Rue du Régiment de la Chaudière : Nom du régiment canadien qui a débarqué à Bernières, la Chaudière étant une rivière du Canada.

D'autres noms sont aussi très liés à la Libération comme:

- . la place du Canada
- . la rue du Royal Berkshire Régiment
- . la voie du Débarquement
- . l'avenue de la Libération
- . la rue du Queen's Own Rifle of Canada.

En continuant nos découvertes, les archives du cadastre nous indiquent le nom du chemin de grande communication de Caen à Courseulles qui est aujourd'hui partagé entre les rues du Général Leclerc, du Maréchal Montgomery et du Maréchal Foch. On remarque sur le document de 1898 le tracé des chemins qui sont devenus les rues Montauban, de l'Eglise et de la Mairie, cette dernière étant actuellement

rue Achille Henri Min, maire de Bernières de 1945 à 1965.

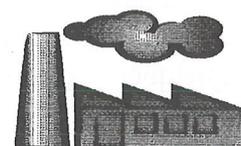
Nous avons noté les noms donnés à Rive-Plage aux diverses avenues des Algues, du Bon Air, des Mésanges, des Muses, du Bouquet, des Hirondelles qui font appel aux « qualités » du bord de mer interpellant les vacanciers.

Nous terminerons notre promenade dans Bernières en empruntant la rue Hervé Léguillon, ancien conseiller municipal et avocat, auteur d'un ouvrage fort intéressant sur *Bernières, des Origines à la Révolution*, publié en 1927. ■

Dominique NERON-TAVERNIER

Environnement

STATION D'ÉPURATION ... SUITE



Chacun d'entre vous a pu voir dans la plaine, et maintenant sur le Platon, avancer les travaux de construction de cette station d'épuration. Il est bien temps ! En effet *Info Côte de Nacre*, bulletin n° 1 de juillet 1995 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, annonçait la mise en eau de la station pour ... novembre 1998 ! Au moment où nous écrivons ces lignes, seuls les travaux d'infrastructure sont en cours de réalisation. La construction de la conduite de rejet en mer était prévue entre janvier 1997 et janvier 1998. Elle vient à peine de commencer. Pourquoi ?

Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les fouilles archéologiques avaient tout simplement été oubliées : pas un centime n'avait été budgété alors que ces fouilles étaient pourtant légalement obligatoires. Il a fallu alors trouver 1,2 MF pour les financer. Et pour ne pas ralentir davantage encore l'échéancier des travaux, aucune subvention n'a été demandée. Surcoût supporté seul par le Syndicat Mixte, c'est-à-dire, nous.

Alors que l'on affirmait le dossier parfaitement au point, longues ont été les discussions au sein même du Syndicat pour savoir s'il fallait que l'émissaire en mer soit souterrain ou seulement poser sur les fonds marins. La question vient d'être récemment tranchée en faveur d'un tuyau enfoui.

Il avait été prévu dès l'origine que les boues résultant de l'épuration des eaux usées seraient cédées aux agriculteurs. Mais voilà que ces derniers ne semblent plus tous favorables à les utiliser. La Chambre d'Agriculture vient même de montrer quelques réticences à leur épandage en rappelant l'exigence de la constitution d'un fonds de garantie destiné à couvrir les risques non connus à ce jour : *l'absence [de ce fonds de garantie] pourrait constituer à moyen terme une menace sérieuse vis-à-vis de la pérennisation du recyclage des boues*, avertit son président (cf. Ouest-France du 27/11/98). Si bien que le Syndicat Mixte envisage l'incinération de ces boues, soit aux alentours par des partenaires équipés pour cela, soit même ... sur place ! Encore un surcoût à supporter, sans parler alors des inévitables nuisances.

Bravo pour ces prévisions, Messieurs du Syndicat. Mais soyez assurés que B.O.N. ne relâchera pas sa vigilance.

Jean-Paul MAYER

P.S : Au fait, un dernier *détail* (qui risque d'avoir son importance) : aucune fouille, aucun sondage archéologique n'a été effectué sur le parcours terrestre, pourtant conséquent, de l'émissaire en mer. Et l'obligation légale ? Question encore d'un budget oublié ou volonté louable de limiter la dérive financière?



LES ENVAHISSEUSES ?

*Serait-ce le titre d'un film de fiction ou le sujet à la une des médias du jour? Pas du tout : il s'agit d'algues, brunes de couleur, longues et abondamment ramifiées, observées pour la première fois à Bernières-sur-mer en 1978, voilà donc vingt ans. C'est une Sargasse ayant pour nom scientifique *Sargassum muticum*, que quelque uns d'entre nous ont surnommée "la Japonaise", non pas à cause de son teint brun jaunâtre mais seulement en raison de son origine.*

En effet, ces algues brunes (fig.1), furent introduites sur les côtes de la Manche, vraisemblablement à Saint-Vast-la-Hougue au début des années 70. A cette époque quelques ostréiculteurs, désireux de renouveler la population déperissante de leurs parcs à huîtres, importèrent du Japon quelques coquillages gustatifs, mais aussi, en toute clandestinité, quelques fragments de notre "Japonaise".

Les nouvelles huîtres furent fort appréciées, mais on s'aperçut aussi très rapidement que leurs brunes compagnes se mettaient très rapidement à proliférer hors des parcs à huîtres dans lesquels on les croyait cantonnées. Sorte de cohorte nouvelle vague, elles ont envahi, à partir de leur tête de pont normande, les côtes de la Manche, puis de l'Atlantique, s'appropriant les rivages européens depuis la Norvège jusqu'à l'Espagne. Puis, dans les années

1980, notre asiatique fut accidentellement introduite dans l'étang de Thau dans le sud de la France. Toujours envahisseuse, elle s'est méditerranisée puis propagée de la Camargue jusqu'en Espagne.

Certains, plaisanciers et pêcheurs, traitent

cette algue de peste parce qu'elle envahit notre littoral depuis la mi-marée jusque dans les eaux plus profondes aussi bien les flaques que sur les rochers. D'une part elle représente un danger pour les bateaux et la pêche : ses rameaux sont longs de cinq à huit mètres, fins et robustes et peuvent s'enrouler autour des hélices des bateaux, des filets de pêche et des bourraques.

D'autre part elle transforme totalement le paysage maritime de nos côtes car ses peuplements sont si denses et si ramifiés que la lumière n'arrive plus à atteindre le fond de l'eau : elles font

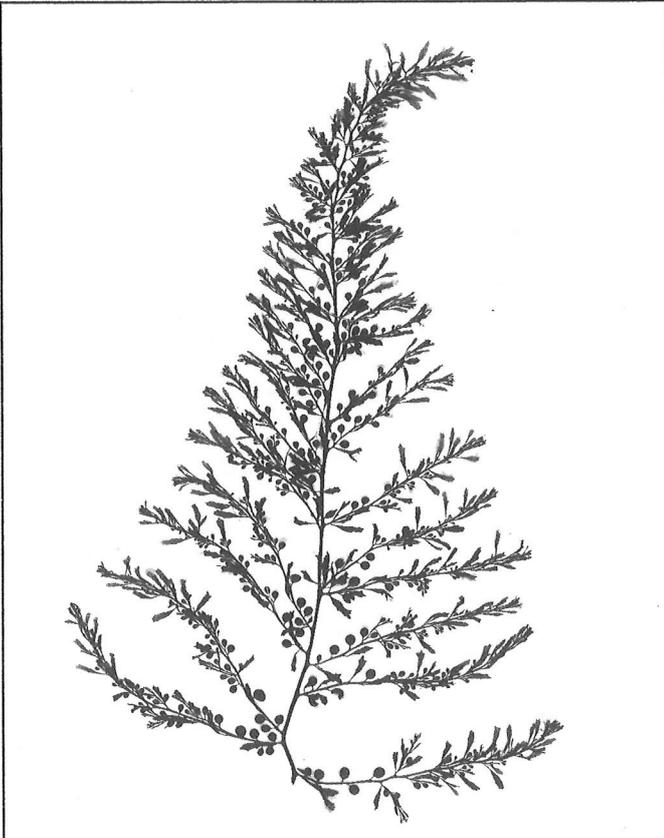


Fig. 1 Sargasse (*Sargassum muticum*, algue brune de l'ordre des Fucales.). Récoltée à Bernières le 21.05.97 sur le rocher.

en quelque sorte une concurrence déloyale aux autochtones qu'elles peuvent ainsi éliminer, appliquant sur nos rivages le classique "pousse toi de là que je m'y mette".

Mais ces algues venues d'ailleurs n'ont pas que des détracteurs. Aux dernières nouvelles, il semblerait que les pêcheurs de bars de Bernières aient remarqué ces temps-ci des pêches miraculeuses de ce poisson fort apprécié sur nos tables et que l'on pourrait attribuer à la présence de notre envahisseuse dont les ramifications multiples pourraient offrir un milieu propice à la prolifération de ce poisson.

Ces algues nous interpellent et nous ne savons pas trop comment expliquer comment elles deviennent si invasives. Ainsi les Japonais sont les premiers étonnés du comportement de notre Sargasse car, chez eux, elle est plutôt discrète et n'avait guère attiré l'attention sur elle jusque là. En introduisant de nouvelles espèces hors de leur habitat normal, nous jouons donc un peu à l'apprenti sorcier. L'équilibre, momentanément modifié, se trouve rétabli lorsque la nouvelle introduction rencontre un prédateur ou un consommateur. Notre Sargasse doit avoir des consommateurs au Japon qu'elle n'a pas retrouvés en arrivant chez nous. Ce phénomène expliquerait que notre nouvelle venue soit devenue aussi envahissante jusqu'à maintenant.

Les voies de l'émigration des algues

Le terme émigration est le plus souvent employé pour qualifier des êtres vivants mobiles quittant les lieux où ils sont installés dans l'espoir de trouver mieux ailleurs. Paradoxe du monde moderne, les plantes étant relativement immobiles puisqu'elles sont généralement fixées, l'émigration devrait y être très réduite. Il n'en est rien car diverses actions humaines ont développé des transports mondiaux, favorisant la dissémination de certaines espèces comme notre Sargasse, créant de

véritables retombées écologiques sur les sites d'accueil de ces nouvelles arrivées.

Cette Sargasse n'est donc pas la seule algue émigrée clandestine sur les côtes françaises car, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, on y compte plus d'une dizaine d'espèces d'algues invasives :

- vers 1890, une algue rouge (*Bonnemaisonia hamifera*) s'installait sur les rivages européens en provenance du Japon,
- au début du XX^{ème} siècle, une algue brune (*Colpomeni a peregrina*) originaire des côtes pacifiques nord américaines s'installait en Normandie,
- dans les années 30, une algue rouge (*Asparagopsis armata*) arrivait du littoral australien,
- dans les années 40, une algue verte (*Codium fragile*) provenait des côtes pacifiques, dans les années 70, trois algues brunes (*Laminaria japonica* *Sargassum muticum* et *Undaria pinnatifida*) arrivent des côtes du Japon,
- dans les années 80, une algue brune (*Styopodium schimperi*) originaire de la Mer Rouge, débarquait sur nos côtes méditerranéennes,
- en 1984, une algue verte tropicale (*Caulerpa taxifolia*) s'évade d'un aquarium de Monaco,
- une algue brune (*Chorda filum*), une algue rouge (*Chrysymenia wrightii*), etc. (fig. 2).

Lors de leur nouvelle installation, ces espèces sont en pleine phase d'expansion et sont considérées comme très agressives. Elles envahissent tout et on assiste impuissant à une sorte de "loi de la jungle" dans laquelle le fragile équilibre patiemment élaboré au cours de milliers d'années de coexistence plus ou moins pacifique est remis en cause. Lorsque ces nouvelles venues s'installent, cela représente en quelque sorte un "coup de pied dans la fourmilière", elles ne respectent pas les accords ancestraux ni la place des plus faibles. Néanmoins les exemples d'installation persistante sont rares à l'échelle planétaire et leur réussite,

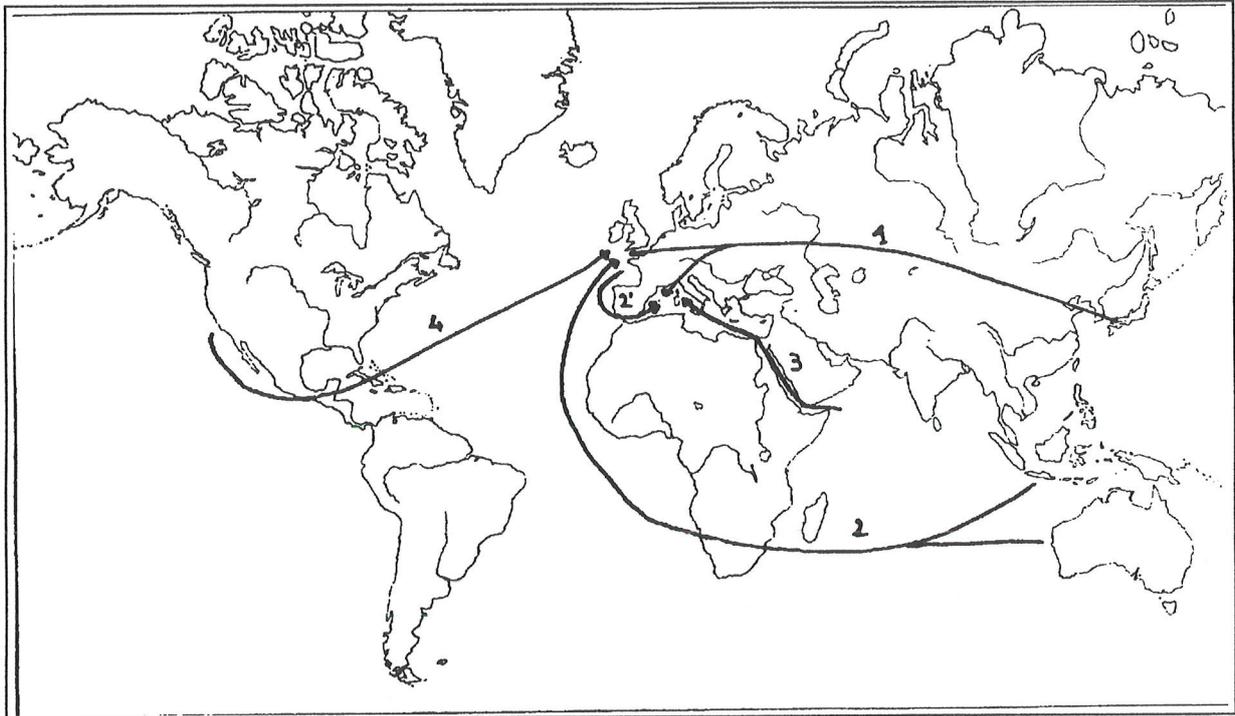


Fig. 2 - Les grands flux d'émigration des algues :

1. *Bonnemaisonia hamifera*, *Chorda phyllum*, *Chrysimenia wrightii*, *Codium fragile*, *Laminaria japonica*, *Sargassum muticum*, *Undaria pinnatifida*.
2. *Asparagopsis armata*.
- 2'. *Asparagopsis armata*, *Sargassum muticum*.
3. *Styopodium schimperi*.
4. *Colpomenia peregrina*.

parfois de courte durée, s'accompagne vraisemblablement de remaniements génétiques plus ou moins importants.

Lorsqu'une algue devient envahissante comme la Sargasse, l'homme doit-il réparer ce qu'il a fait ou bien doit-il laisser la nature reprendre ses droits? Nous n'avons pas de réponse globale pour résoudre ce problème écologique : il faut traiter au coup par coup. En ce qui concerne notre Japonaise, diverses recherches sont actuellement en cours de réalisation : il s'agit de trouver une utilisation industrielle pour cette algue, ce qui induirait sa récolte et réduirait d'autant son expansion. Mais d'une part les recherches sont longues et coûteuses et d'autre part les enjeux économiques ne coïncident pas obligatoirement avec écologie ... Pendant ce temps notre envahisseuse prolifère.

Il serait bien entendu plus simple de laisser ces algues dans leur pays d'origine. Mais il serait aussi bien utopique de vouloir contrôler toutes les coques de bateaux, tous les coquillages importés, l'accroissement des échanges internationaux sont tels que de tels contrôles deviennent impossibles à réaliser.

Mais l'histoire de ces envahisseuses est répétitive. Au début du siècle on désignait l'algue brune *Colpomenia peregrina* sous le nom de "voleuse huîtres" (fig. 3).

Introduite des côtes pacifiques américaines, elle proliférait dans les parcs à huîtres et se fixait sur les coquilles. Plus ou moins sphérique et formant un sac creux, elle se remplissait d'air à marée basse. A marée haute, elle agissait comme un flotteur et entraînait les huîtres hors des parcs. Aujourd'hui tout est rentré dans

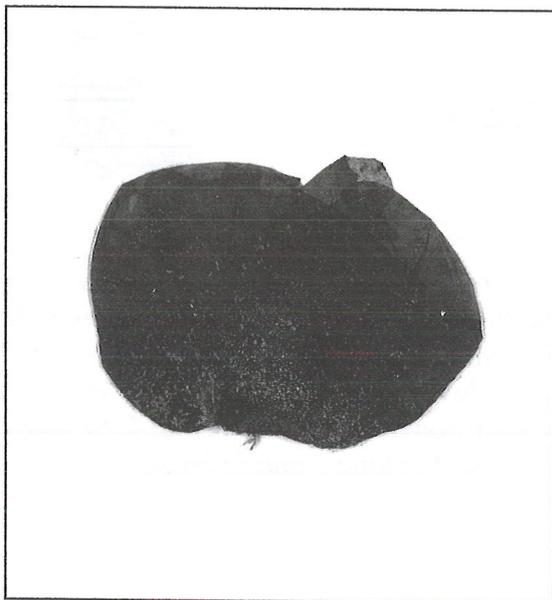


Fig. 3 Voleuse huîtres (*Colpomenia peregrina*, algue brune de l'ordre des Scytisiphonales). Récoltée à Granville le 23.05.97 dans une flaque d'eau des plus basses mers.

l'ordre : on recherche cette algue sur nos grèves où elle est devenue peu fréquente et n'est plus considérée comme un fléau.

Faudra-t-il attendre encore longtemps pour que notre Sargasse perde de son agressivité ? Il semble que dans certaines flaques et sur quelques rochers de Bernières-sur-mer, elle devienne moins abondante : sommes-nous arrivés à sa phase de déclin ? Maintenant que le mal est déjà là, aurons-nous la patience de laisser le temps au temps ? Facile, diront mes détracteurs, car je n'ai ni bateau, ni filet, ni bourraque et j'aime les algues ! ■

Christiane GARDOU

Patrimoine

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Pour la deuxième année consécutive, B.O.N. a participé aux Journées du Patrimoine qui se sont déroulées les 19 et 20 septembre derniers, en organisant des visites commentées du bourg et de son église.

Ainsi samedi et dimanche, une cinquantaine de personnes a suivi le circuit commenté d'une heure et demi environ que conduisait Hélène Mottin à travers le vieux Bernières. Dominique Néron-Tavernier enchaînait alors une visite de l'église où une heure durant, elle expliqua l'histoire architecturale de cet édifice fort complexe. A en juger par les réactions spontanées très élogieuses recueillies, c'est avec beaucoup de plaisir que tous ont suivi ces visites.

Si vous souhaitez aujourd'hui les effectuer par vous-même, rappelons qu'il vous est possible de vous procurer les deux fascicules (cf. page 24) qui vous y aideront : *Un autre regard sur le village* ainsi que la plaquette sur l'église publiée dans le cadre des Itinéraires du Patrimoine.

Soulignons enfin que B.O.N. peut organiser à nouveau de telles manifestations pour des groupes constitués. Il suffit pour cela d'en faire la demande à l'avance au siège de l'Association. ■

Jean-Paul MAYER

LES ALGUES A BERNIERES



Une douzaine de néophytes a effectué le lundi 24 août 1998 une promenade initiatique - et combien sympathique - jusqu'aux rochers de Bernières : à la découverte des algues de notre littoral, sous la conduite de Christiane Gardou, Maître de conférences en botanique à l'Université Paris-Sud à Orsay et qui plus est, éminente membre de notre association ! A vous maintenant de partager notre tout nouveau savoir ... et de bien ouvrir les yeux lorsque, comme nous, vous vous promènerez sur la plage à marée basse.

Les algues sont le premier maillon de la chaîne alimentaire, produisant la matière organique. Un substrat rocheux est nécessaire pour leur implantation, tels les rochers du *Fer à Cheval*, de la *Roquette*, des *Iles de Bernières* ou les épis par exemple.

Quelques notions préliminaires

Les algues sont des végétaux marins n'ayant ni feuille, ni fleur, ni graine, ni racine. Certaines d'entre elles se développent en mode agité, comme à Bernières qui donne directement sur le large, d'autres en mode calme, comme à Courseulles, abrité par son port.

L'eau de mer à Bernières est turbide, c'est à dire trouble, ce qui est normal et non signe de pollution, la turbidité étant la remise en mouvement par les vagues du sable et des petites matières en suspension dans l'eau de mer. Cette turbidité empêche la lumière de parvenir en profondeur et diminue ainsi la photosynthèse nécessaire à la vie des algues.

La norme de salinité de l'eau de mer est d'environ 35g de sel par litre.

Les algues sont vertes, rouges ou brunes et se nourrissent par échange entre les tissus de l'algue et l'eau de mer, en captant l'énergie solaire.

On appelle *algues fanions* des algues permettant de se repérer sur la plage, par rapport au niveau des marées. Le

jour de notre sortie, le coefficient des marées était de 90, ce qui représente un écart de sept mètres entre les niveaux de haute et de basse mer. L'estran est la partie de la plage qui se découvre entre la haute et la basse mer. Il se divise en trois parties : le supralittoral, le mésolittoral et l'infralittoral. Le balancement des marées entre les hautes et les basses mers s'effectue de part et d'autre du milieu de l'estran et correspond à la mi-marée.

La mer est étale durant environ vingt minutes et moins lors des grands coefficients car elle parcourt plus de chemin sur l'estran. Au moment des marées de mortes eaux, l'eau de mer n'arrive plus jusqu'aux algues sur les épis, dans le mésolittoral. Aussi les algues sont-elles soit sursalées par temps sec, soit dessalées s'il pleut. Elles résistent néanmoins à une salinité variable.

Et maintenant, partons à leur rencontre!

Notre découverte part du supralittoral sur la digue. Nous y remarquons le *xanthoria*, de couleur orange. C'est le seul lichen, association d'algue et de champignon, existant à Bernières.

Les algues en laisses de mer, c'est-à-dire abandonnées par la mer, meurent, sont déposées dans le haut de l'estran par la marée descendante et pourrissent. Les algues annuelles mûrissent fin août et se décrochent des rochers avec le mouvement

des vague car leur reproduction est terminée. C'est un phénomène naturel et cyclique. Autrefois, elles servaient d'engrais mais apportaient en même temps du sel à la terre.

Plus bas sur l'estran, en longeant l'épi, nous observons le mésolittoral supérieur où

une importation d'huîtres. La sargasse est très invasive car elle a été importée sans son prédateur. Cependant son développement semble stationnaire depuis une ou deux années; sa taille adulte est de huit mètres de long. Ces sargasses forment une véritable forêt sous-marine où les



Cliché F.D.

se niche une première algue fanion, petite algue verte, sorte de gazon de mer, le *blidingia minima*. La plage de Bernières étant très sableuse, il existe peu d'algues vivantes sur ce mésolittoral, sauf sur les épis. La *laitue de mer*, comestible, se trouve sur n'importe quelle partie de l'estran. Ce n'est donc pas une algue fanion.

L'infralittoral est beaucoup plus riche en algues :

- le *fucus* est une algue fanion, au bord du thalle denté. Au dessus du stipe (c'est à dire la base de l'algue, sorte de tige munie de crampons pour se fixer aux rochers) se déploie le thalle étroit ou large, simple ou ramifié. Pour se reproduire, certaines algues lâchent dans l'eau de mer des cellules reproductrices contenues dans des renflements de leur thalle.

- la *sargasse*, algue japonaise arrivée à St. Vaast-la-Hougue, il y a vingt cinq ans, avec

bars frayent et s'abritent mais où les autres algues peuvent ne plus avoir suffisamment de lumière pour effectuer leur photosynthèse et, de ce fait, disparaître.

- la *dulse rouge* est appelée *balmaria palmata*.

- le *steack de mer* plus épais que la dulse est nommé *dilsea carnosa*.

- la *porphyra*, algue rouge primitive, est une algue alimentaire. Elle est cultivée au Japon, sur des cordages immergés dans l'eau de mer; elle est récoltée, broyée pour en faire une sorte de bouillie, puis séchée en lames fines. Les Japonais la consomment sous forme de crêpes.

- les algues rouges, frisées appelées *carraghen* en Bretagne et en Irlande, produisent de la gélose utilisée dans des flans, par exemple.

- les *lithophyllums* ou algues rouges encroûtantes adhèrent aux pierres.

- le *gracilaria* sert à produire l'*agar-agar*, substance gélifiante neutre permettant notamment la culture de tissus, dans une boîte de Pétri.

- les *laminaires*, autrefois employées en chirurgie pour opérer des dilatations et pour soigner des anthrax, sont de trois sortes :

- * les laminaires *sucrées*, frisées,
- * les laminaires *digitées* ou *fouets de sorcière* avec un stipe muni d'un crampon simple,
- * les laminaires *bulbeuses*, au stipe plus large.

- les *alginate*s, algues brunes, sont utilisées pour les vernis en peinture ou pour relever l'empreinte de vos dents, chez le dentiste.

- les *pièges à sable*, algues rouges, présentent des filaments verticaux et horizontaux leur permettant de se construire une maison avec le sable.

Il nous a été possible également, au cours de cette promenade, d'observer certains animaux :

- la *balane*, sorte de coquillage qui s'abrite sous les fucus : son rôle est de filtrer. Si nous en trouvons un grand nombre sur le littoral, c'est un signe de pollution,

- les *anémones* qui ouvrent leurs filaments venimeux pour empoisonner leurs proies,

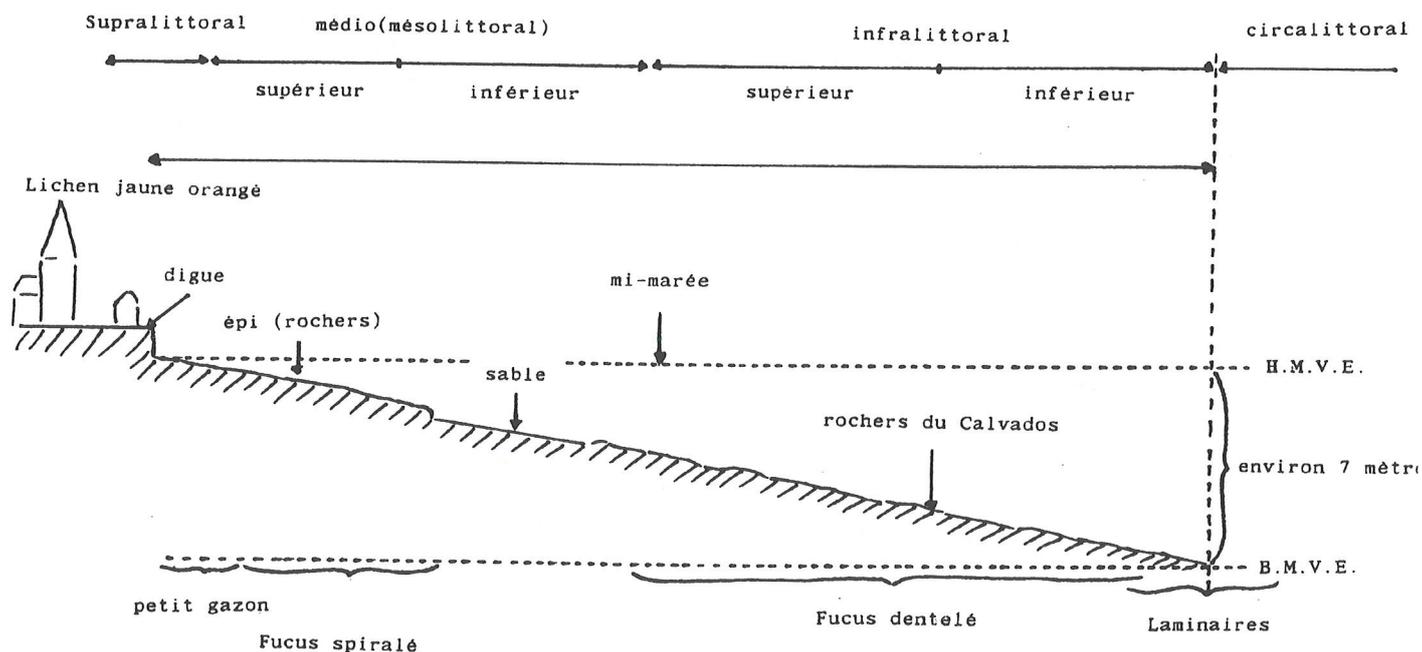
- des colonies d'*hydrozoaires* fixées sur une algue,

- des *vers de vase* ou des coquillages enfouis dont la présence est indiquée par des petits trous et des monticules sur le sable mouillé.

Christiane Gardou nous a parlé également des *dinophysis*, animaux microscopiques qui prolifèrent en été. Les crustacés ou mollusques, ayant un rôle de filtre, sont alors contaminés par le *dinophysis* et deviennent impropres à la consommation. Ainsi la vente des coquillages a-t-elle été interdite cet été de Honfleur à Courseulles, ces *dinophysis* pouvant provoquer de sérieux troubles après ingestion de coquillages contaminés.

Merci à Christiane Gardou de nous avoir initiés au monde des algues, de nous avoir captivés grâce à ses connaissances, à sa simplicité, à sa spontanéité et à son ouverture. Le lendemain mardi 25 août, elle nous a aidés à réaliser de véritables ... oeuvres d'art, par séchages d'algues rouges sur des bostols. Merci encore à elle pour ces travaux pratiques bien stimulants qui nous ont permis de découvrir ce monde que nous côtoyions depuis si longtemps sans le voir ni le connaître réellement. ■

Bérangère DOGNIN



Coupe et étagement de la végétation de la plage de Bernières-sur-mer.
 H.M.V.E.: niveau atteint par les plus hautes mers de vives eaux
 B.M.V.E.: niveau découvert par les plus basses mers de vives eaux

Pour tous ceux d'entre vous qui s'intéressent aux algues, voici une **bibliographie** conseillée par Christiane Gardou :

- J. CABIOCH et al. (1992) - *Guide des algues des mers d'Europe*. Ed. Delachaux et Niestlé
- M. BOURNERIAS et al. (1984) - *Guides naturalistes des côtes de France: la Manche du Havre à Avranches*. Ed. Delachaux et Niestlé
- C. BOISVERT (1988) - *Les Jardins de la mer: du bon usage des algues*. Ed. Terre Vivante

Patrimoine

MARIE, ANNE ET EUPHRASIE ...



Surprenantes ces trois soeurs. Elles propagent sans cesse les événements, heureux ou malheureux, annoncent les offices et égrainent le temps. Bref, elles rythment notre vie quotidienne, elles font partie de notre environnement. Sauf une fois par an, lorsqu'elles partent pour un bref voyage en Italie. Chaque année à la même époque. Mais dont elles reviennent toujours, chargées de cadeaux pour les enfants. Qui sont-elles au juste ?

Parlons tout d'abord de la mère de Marie : Augustine Désirée Paméla, née à Villedieu-les-Poëles en 1853. Bénite par Mgr Robin et l'abbé Blin, elle eut pour parrain M. Auguste Hébert, prêtre, et Mlle Céline Béziers. D'une imposante stature, 1,30 m. de tour de taille, elle vécut à Bernières jusqu'en 1922, date à laquelle elle disparut pour donner naissance à Marie Euphrosyne Marcelle. De même taille, elle fut bénite le 10 septembre 1922 par l'évêque de Bayeux, Mgr Lemmonier et le curé de Bernières, M. Albert Hebert. Ses parrain et marraine furent M. Exupère Aubrée, prêtre, et Mlle Marcelle Brunet. Et depuis cette date, Marie habite toujours Bernières.

Anne Virginie Eulalie Adélaïde est née deux ans plus tard, en 1855, elle aussi à Villedieu-les-Poëles. Le nom de son père nous est connu : Cornille-Havard dont il est légitime de penser qu'il était également le père d'Augustine Désirée Paméla. De la même taille -respectable- que sa soeur aînée - 1,30 m., elle fut quant à elle, bénite par le curé de Bernières, M. Blin, assisté de l'abbé Baton, vicaire. M. Jules Pain fut son

parrain et Mlle Anne Bétourné, sa marraine. Et nous savons également que MM. L.M.P. Pain, P.I. Blin, P. Barthélémy, P.B. Lecouteur, P. Lefevre et P. Pestel assistaient à cette cérémonie. Certainement très appréciée des Berniérais, ils lui offrirent un lifting en 1908, par souscription publique. M. Tesnière était maire et M. Poitron, curé. Depuis, Anne se porte très bien et se trouve toujours parmi nous.

Leur petite soeur Euphrasie Louise Marie Esther, petite par la taille puisqu'elle ne fait que 0,95 m. de tour de taille, est certes la plus ancienne dans son état actuel. Elle est née elle aussi en 1855 à Villedieu-les-Poëles, de Paul Havard. Elle fut bénite en même temps que sa soeur Anne et reçut pour parrain M. Arsène Lefevre et pour marraine, Mlle Louise Guillemette. Elle porte fièrement sur la poitrine l'inscription suivante que nous livrons à la sagacité des latinistes émérites que vous êtes :

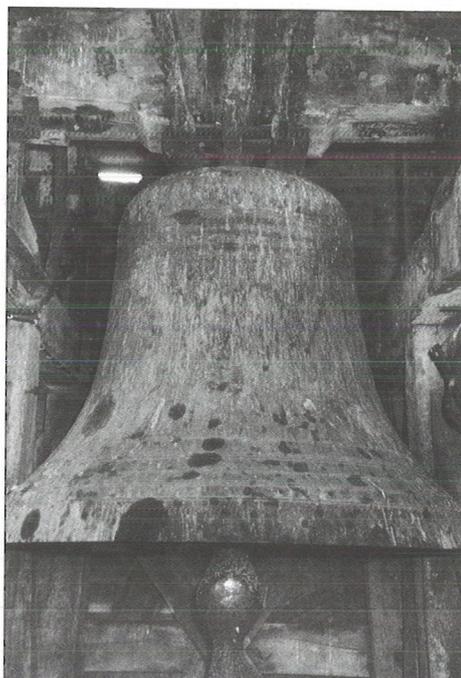
EX MUGNIFICAT CAROLIX
REGIS GALLIQUE NEC NON DUQE
DUQE DUCISSQE DE BERRI ET
AITORUM PTORUM PARE ORUM*

Euphrasie, elle aussi, se porte très bien et vit depuis lors à Bernières. Et comme ses soeurs, elle habite le logement municipal doté de la plus belle vue de la commune.

Et maintenant si vous ne savez toujours pas qui sont Marie, Anne et Euphrasie, c'est que vous êtes vraiment très cloches !... ■

Jean-Paul MAYER

* Les auteurs des meilleures traductions reçues au siège de B.O.N. auront le privilège d'être personnellement présentés à Marie et ses soeurs !



Cliché JPM

Augustine Désirée Pamela, dans son état actuel

Loisirs

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BERNIÈRES



Bonjour! Je suis la Bibliothèque Municipale de Bernières.

Vous ne saviez pas que j'existais depuis 1984 grâce à l'association « Les Amis du Livre » ? Et pourtant, vous me trouverez au centre du bourg, juste à côté de l'église où j'ai une très belle maison. J'ouvre mes portes le mercredi de 10 heures à 12 heures et le samedi, de 17 heures à 19 heures. Je prête gratuitement mes livres qui sont très divers : romans, romans policiers, documentation en tout genre, B.D., etc. Et même depuis 1994, je prête aussi des compacts-disques. Avouez que ça serait dommage de s'en priver !

Les estivants ont vite repéré mon adresse et ne s'encombrent plus de livres. Dès leur arrivée, je vois toute la famille se précipiter chez moi. Et pourtant, des

Bernierais m'ignorent encore. J'ai même des livres en gros caractères pour ceux dont la vue baisse.

Savez-vous que j'ai été choisie par la Bibliothèque Départementale de Prêt pour la première installation de prêt de C.D. dans le Calvados et que je mets à votre disposition trois cents C.D. en permanence?

Et si nous parlions livres, j'en possède six mille et la BDP nous en prête régulièrement six cents. Vous trouverez bien votre bonheur chez moi.

A quand votre visite? Venez rejoindre mes fidèles amis.

Je vous attends avec impatience.

La Bibliothèque

MATELOTS ET CHARPENTIERIS DE MARINE A BERNIERES AU XVIIIÈME SIECLE ... SUITE

Si nous connaissons bien les seigneurs de Bernières, tels les Sémilly ou les Cauvigny, Jacques Moisant de Brioux ou Jacques-Alexis de Touchet par exemple, il n'en est pas de même de toutes ces « petites gens » qui constituaient la population même de Bernières. Que savons-nous d'elles, de leurs existences, de leurs activités, de leurs réalités quotidiennes ? Dans le précédent bulletin de B.O.N., nous avons présenté la première partie des travaux de S. Pinel et R. Corvellec qui se sont attachés à retracer la vie des gens de Bernières au XVIIIème siècle. En voici aujourd'hui la suite.

En temps de paix, les marins alternaient sur l'année entre le cabotage et la pêche, qui se déroulaient dans l'espace de la baie de Seine, un espace somme toute restreint puisque du Havre à Cherbourg, on compte environ cent kilomètres en droiture. Le cabotage se faisait sur six mois de l'année en quatre ou cinq voyages seulement et consistait au transport de marchandises très diverses. On prenait du maquereau et des huîtres de Cancale à Barfleur pour Le Havre et Honfleur, du beurre en pot à Isigny pour Caen. De là, on transportait des clous, des oignons et des pommes de rennette vers le Havre, plus toute une série de produits comme le cidre, les fèves et autres pois, le chanvre de Bayeux ou bien les oranges et citrons du Havre. Mais le produit essentiel, c'est le bois, celui des arsenaux du Havre ou des chantiers de Honfleur, que l'on prend à Caen sous forme de "bois à menuisier", de planches de chêne. La

plupart des armements à l'année ont pour objectif ce cabotage du bois.

Dans l'ensemble, les Bernièrais jouaient donc le rôle de petits transporteurs très actifs dans la baie de Seine.

L'autre grande activité était celle de la pêche. On la connaît en fait assez mal tant elle est considérée comme l'activité naturelle du marin. Un bateau peut être armé pour le petit cabotage alors que les registres des classes signalent que les membres de son équipage ont fait la pêche du poisson frais pendant dix mois... On utilise pour la pêche les mêmes bateaux que pour le cabotage, bateaux non pontés et de huit à douze tonneaux, avec dix hommes à bord (cinq environ pour caboter). L'ex-voto conservé dans l'église de Bernières (1805) représentant une barque prise dans la tempête est donc tout à fait réaliste. Les poissons pris à la côte étaient le plus souvent des turbots, des soles ou des carrelets, pris avec des filets que l'on nommait « folles ».

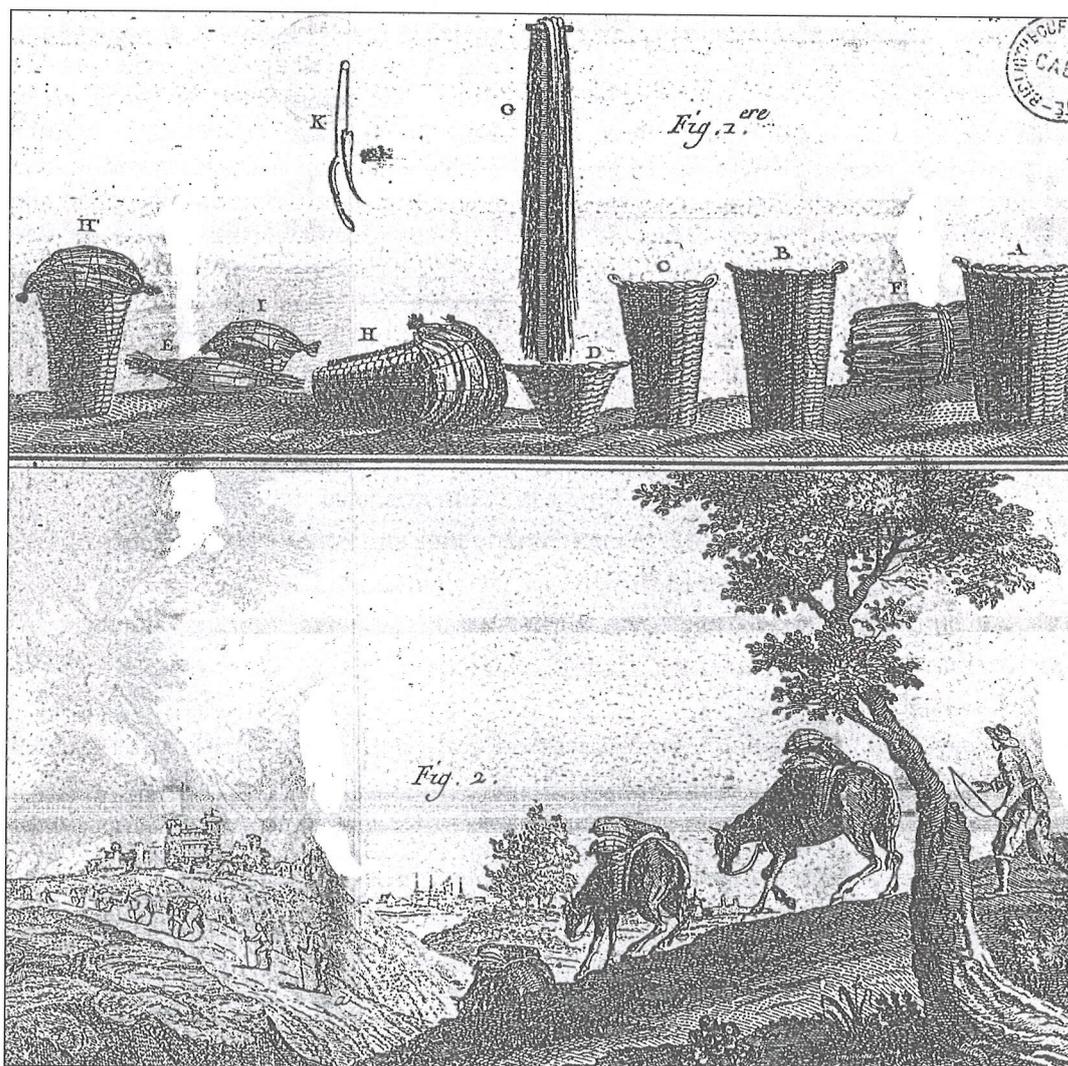


Cependant il se produit une petite révolution vers 1760. En effet, les Bernièrais se lancent massivement en 1765 dans la pêche du maquereau salé. Alors qu'avant ils se contentaient de le charger à Barfleur pour le Havre et n'étaient que des intermédiaires, ils semblent désormais « court-circuiter » Barfleur et vont prendre eux-mêmes le poisson au large de Roscoff et de l'île de Batz pendant un mois et demi, entre mai et juillet. En fait, il semble que l'impulsion ait été donnée par les marins courseullais qui, eux, vont à Roscoff dès 1764. Ce caractère très soudain de l'attrait pour le maquereau salé peut paraître suspect. Il est cependant confirmé par P. Mahier et A. Lepape qui constatent l'abandon de la pêche du maquereau à Barfleur entre 1765 et 1775. Pour nous, c'est cette nouvelle aventure, sans doute lucrative, qui a provoqué le « boom » des inscrits évoqué précédemment, des fils de paysans se tournant de plus en plus vers la mer. Tous ont d'ailleurs du courage car ce type de pêche use vite les hommes qui

travaillent de nuit et ont, au contact prolongé du sel, des ulcérations aux jambes. Sur onze débarquements de malades pendant les campagnes, neuf ont eu lieu pendant la saison de la pêche au maquereau salé.

Quant aux autres formes de pêche, ce sont de manière occasionnelle la pose de casiers, les « clayes », pour le homard et, plus fréquemment, la pêche à pied. Celle-ci occupait officiellement en 1729 une vingtaine de personnes à Bernières, recensée dans les classes comme pêcheurs à pied, mais l'ensemble de la population la pratiquait de manière courante, en particulier pour les coquillages.

Le produit de la pêche côtière était acheminé par les mareyeurs de la paroisse (pas plus de deux à Bernières) jusqu'à Caen mais aussi jusqu'à Paris. Les poissons étaient alors transportés dans de grands paniers d'osier chargés sur des chevaux que les poissonniers poussaient devant eux (d'où le nom de « chasse-marée »).



Pêche, cabotage, mais aussi revenons à l'originalité de Bernières : les activités des charpentiers de marine (30% des inscrits). Comment expliquer cette forte proportion? Dans son histoire de Bayeux de 1867, Chigouesnel écrit à propos de la conquête de l'Angleterre par Guillaume que *d'innombrables vaisseaux furent construits sur nos côtes à Port-en-Bessin, à Asnelles et à Bernières, située à l'embouchure de la Seulles*. Il est donc possible qu'une longue tradition de charpenterie de marine se soit perpétuée dans la paroisse. Tous ces charpentiers ne pouvaient certes pas travailler à Bernières même, seuls deux ou trois d'entre-eux y possédaient un chantier. Certains allaient travailler à Caen, au chantier de l'ancien Bernierais Jacques Dumesnil, mais la plupart exportaient leur savoir-faire. 60% des charpentiers partaient pour le Havre, 14,5% à Granville et 10% à Rouen, ce qui occupait en moyenne six mois de l'année. Le reste du temps, les charpentiers ne dédaignaient pas la pratique de la pêche côtière (quatre des treize inventaires après décès de charpentiers mentionnent la présence de mannets, ces filets employés pour la pêche du maquereau).

Les charpentiers installés dans la paroisse ne produisaient guère plus de deux ou trois bateaux par an. Ces embarcations, tout d'abord de 8-12 tonneaux, puis de 12-20 tonneaux après l'engagement dans la pêche du maquereau, sont des barques d'une dizaine de mètres ayant, suivant le tonnage, un à trois mâts avec des voiles trapézoïdales appelées "brigantines" (voir le graffito du mur du cimetière de Bernières ou celui du mur d'enceinte nord du château de la Luzerne). Ces bateaux, si l'on suit le seul contrat de construction de bateau que l'on ait, étaient construits en chêne avec des plats-bords de bois d'ouïme; ils avaient une durée moyenne de vie de sept ans. Ce qui est intéressant, c'est que le bateau était une propriété commune, ce que l'on découvre dans les inventaires après décès qui

répertoriaient les biens meubles avec souvent la formule suivante : *aucuns autres biens sinon qu'il y a un sixième de bateau de présent au havre de Courseulles nommé le Saint Michel y compris le grément estimés à la somme de soixante livres*. En fait, un bateau coûte entre 300 et 450 livres (60-120 livres pour le grément), c'est-à-dire l'équivalent d'une année de salaire et du double de la totalité des biens du matelot moyen. Ceci explique la division du bateau en six parts, division d'autant plus nécessaire que, vu sa faible durée de vie, la barque se dépréciait vite. Posséder une part de bateau et être associé, c'était aussi l'assurance de n'être point floué par un coup du sort. Ainsi Pierre Mériel possède en 1755 *quatre bateaux en temps que un tiers savoir un nommé la Sainte Catherine avec Jean Leguillon et autres, un normné Le Jolly avec Michel Guillemette et autres, un autre nommé Le Bateau de Fer avec Jacques Delange et autres, et le quatrième nommé l'Hirondelle avec le nommé Gilles Thorin de Courseulles, de plus huit folles à marauder à la mer servant auxdits bateaux*". La part de bateau était donc un placement, une femme pouvait en disposer et le sieur de Béneauville, du fief de la Luzerne, en possédait plusieurs vers 1730.

L'exemple de Pierre Mériel nous fournit par ailleurs une autre indication : naviguaient sur les bateaux ceux qui en possédaient une part, mais aussi des salariés (dans les inventaires, seuls huit des vingt-et-un matelots possèdent une part de bateau).

Ce non attachement faisait que les équipages étaient très fluctuants. Sur les dix marins qui font généralement la pêche côtière, on remarque un noyau dur de trois ou quatre marins, ceux qui possèdent les parts et restent l'année d'après sur le bateau, et cinq ou six marins qui sont salariés et changent d'embarcation d'une année sur l'autre. Il n'existe donc pas de solidarité de barque (sauf liée aux parts), ni

amicale, ni même familiale, un mousse n'embarquant pas forcément avec son père.

Concernant le commandement de la barque, il était assuré par un maître de bateau (environ quarante ans), reconnu par son expérience ou par sa réussite à l'examen du maître d'hydrographie Le Gagneur à Caen. On trouve même d'honorables vieillards qui continuent de mener leur barque ... jusqu'à plus de quatre-vingts ans !

Mais que se passait-il en temps de guerre ? Les activités civiles s'arrêtaient-elles par manque de matelots ? En fait, pêche et cabotage étaient alors assurés par les matelots inscrits "hors-service" sur les registres des classes et considérés comme impropres au service. Ceci apparaît lorsqu'on calcule les moyennes d'âge des

équipages : lors de la guerre de Succession d'Autriche, cette moyenne passe de quarante-deux ans en 1740, à cinquante-six ans en 1749; après la guerre de Sept Ans, la moyenne passe de cinquante-quatre ans en 1763 à trente-neuf en 1764, les jeunes reprenant leurs places.

Pour conclure, pas de pêche à la morue ou de voyages au long cours à Bernières. La modestie des activités bernièresaises faisaient d'eux des gagne-petit, qui font cependant preuve d'un certain esprit d'entreprise avec l'innovation de la pêche au maquereau. ■

A suivre

Sébastien PINEL et Ronan
CORVELLEC

Histoire

LES SQUELETTES DE LA CRIEUX



Tout chantier envisagé dans certaines zones présentant un intérêt archéologique potentiel et clairement identifiées comme telles, doit faire l'objet d'un diagnostic archéologique préalable, mené par le Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

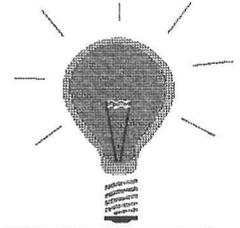
C'est ce qui vient tout naturellement d'être fait à la Crieux, avant que ne commence une opération de construction immobilière.

Ainsi qu'il ressort d'une correspondance de ce service, les sondages effectués *ont permis de reconnaître la présence d'une importante nécropole gallo-romaine. Celle-ci, dont les vestiges apparaissent à très faible profondeur -à vingt centimètres en-dessous du niveau du sol - est constituée de tombes en pleines terre et surtout d'urnes funéraires (cendres de défunts déposées dans un vase). C'est principalement sur la parcelle sud que se concentrent les découvertes et on estime à plus de cent vingt le nombre de tombes et d'urnes funéraires. Les découvertes semblent plus diffuses sur la parcelle nord.*

Cette découverte confirme bien, si besoin en était, l'ancienneté et l'importance de l'habitat de Bernières.

C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt de ces vestiges, des fouilles dites de sauvetage doivent être engagées, ou le sont peut-être déjà, pour étudier ce site plus en détail avant qu'il ne soit détruit par les travaux envisagés. ■

Jean-Paul MAYER



LE NOM CONTROVERSÉ DU CALVADOS

C'est un bien curieux nom, pour un département français, que le nom de Calvados. Et pour des Normands, c'est un nom qui n'évoque rien. La consonance en est étrangère. La signification en reste obscure. Et à la différence d'autres noms de lieu comme Honfleur, Ouistréham, Colleville ou Grancamp, celui-ci n'offre aucun point de ressemblance. Comment donc en est-on venu à nommer ainsi ce département ?

La raison administrative et politique en est bien connue. Quand en 1789 l'Assemblée Nationale Constituante décida de donner au territoire du pays une organisation en départements, ou *parties*, et non plus en régions, ou circonscriptions de royaume, il fallut rechercher des appellations nouvelles. A cette fin, l'on s'inspira souvent de la géographie et l'on proposa des noms de rivières qui présentaient l'avantage de ne pas se référer aux circonscriptions de l'Ancien Régime. Certains suggérèrent le nom de l'Orne, qui fut attribué à un département voisin, celui de Basse-Orne ou celui d'Orne Inférieure, conformément au modèle qui prévalut pour un autre département voisin, celui qui devint la Seine Inférieure. Ces noms furent rejetés. C'est alors que le député de Bayeux proposa le nom de Calvados, d'après le rocher bien connu des pêcheurs et des marins de la côte voisine de cette ville. Cette dénomination fut accueillie dans l'enthousiasme, bien que la plupart des Constituants ait ignoré jusqu'à l'existence de ce rocher et n'ait pas su, non plus, pourquoi ce rocher était ainsi nommé.

L'appellation était d'une sonorité si étrange pour la plupart que les personnes érudites se mirent en devoir d'en chercher l'origine. C'est ainsi que Mgr Bisson, ancien évêque constitutionnel de Bayeux, inventa pour la première fois, en 1790, cette explication : un vaisseau espagnol de l'Invincible Armada y aurait fait naufrage, en 1588, le *Calvados*, et le rocher cause de ce drame de la mer porterait depuis lors son nom. La légende est née. Elle est reproduite, répétée, colportée jusqu'à nos

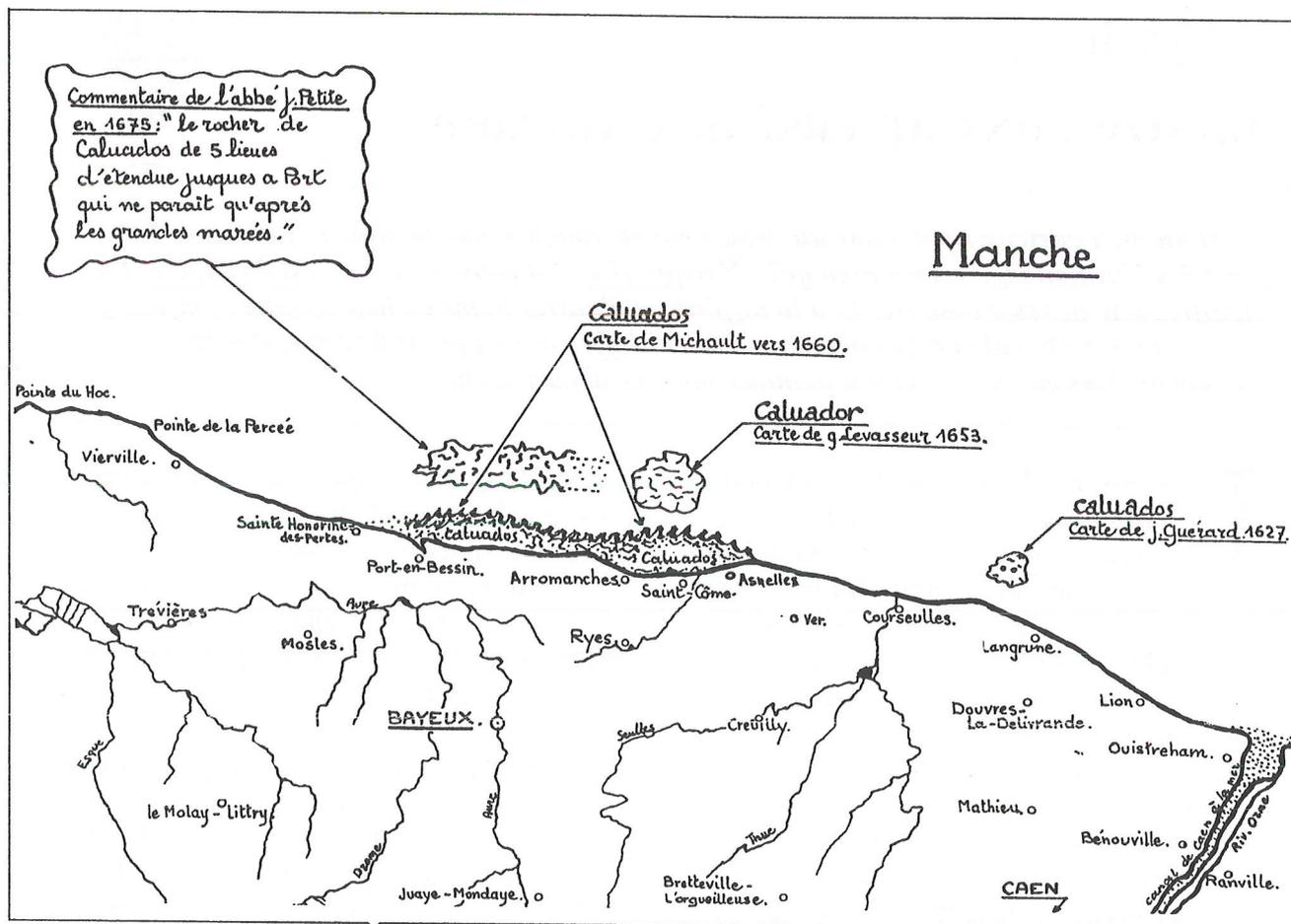
jours. Trop dramatique pour ne pas exciter les imaginations. Trop vraisemblable pour ne point passer pour vraie.

Après tant d'autres qui s'y sont essayés, René Lepelley, professeur à l'Université de Caen, vient de s'employer à résoudre l'énigme, en y mettant toutes les ressources de la philologie, de la cartographie et de l'archivistique contemporaines. La démonstration est implacable. Je me bornerai à la résumer ici, en renvoyant le lecteur à l'ouvrage de ce collègue¹, et en y ajoutant la contribution que du point de vue de Bernières je puis apporter.

Lepelley établit d'abord que deux navires portant le nom de *San Salvador*, et non un seul, faisaient partie de la flotte espagnole de 1588. Or on connaît leurs mouvements d'après les archives espagnoles, on peut les retracer sur les cartes : aucun n'est passé dans les parages. Et aucun document ne fait mention de semblables naufrages entre 1588 et 1790. La dénomination *Calvados* d'après le naufrage d'un *San Salvador* est donc une légende créée de toutes pièces. Comment alors expliquer, à neuf, ce nom énigmatique?

Une soixantaine de documents antérieurs à 1790 été consulté par Lepelley, dont le premier date de 1483. On en retrouve la liste avec la reconstitution de la côte et des rochers dans l'ouvrage cité. Plusieurs conclusions s'en dégagent :

¹ LEPELLEY, René, *Qui es-tu, d'où viens-tu?, ou le nom énigmatique d'un département français*, Condé-sur-Noireau, Éditions Charles Cortet, 1998



Carte qui montre l'emplacement du mot Calvados sur les quatre premiers documents du XVII^e siècle.

- La forme verbale originale et ancienne est bien *Calvados* et nulle autre.

- Ce mot désigne des rochers mais localise ceux-ci en divers emplacements de la côte du Bessin, y compris dans les parages des *Essarts* ou *Escharts* de Bernières et de Langrune.

- Les localités citées au large desquelles se trouvent ces rochers vont de Colleville à l'ouest, à Port en Bessin à l'est.

- La carte la plus précise, celle de J. Petite en 1675, applique le nom de Calvados non pas à des rochers mais à deux portions de côte, dans les parages d'Arromanches et de Port en Bessin.

Passant à l'interprétation, Lepelley montre que ce nom est la forme française issue d'une expression latine employée par les anciens cartographes pour désigner certains lieux : *calva dorsa*, qui signifie les crêtes ou les hauteurs « chauves », au sens de « dénudées », comme il y en a de nombreux exemples. Mais pourquoi appliquer cette caractérisation à un rocher ? Pour cette excellente raison que les marins se servent d'amers afin de désigner les lieux

de pêche, les rochers ou les parages à éviter. Effectivement une colline dénudée entre des haies et des bosquets d'arbres bien visibles peut servir d'amer. Et un recueil d'instructions aux navigateurs au cabotage, *Le petit Flambeau de la Mer ou le véritable Guide des Pilotes côtiers* (de 1684 à 1742) signale deux amers de ce genre, l'un pour marquer un banc de rochers au large d'Arromanches, afin de l'éviter, l'autre, pour signaler l'accès de Port en Bessin, à qui y veut faire relâche. La désignation de l'amer sert aussi à signaler le danger, en l'occurrence, le rocher à éviter.

Aujourd'hui parfaitement connu et cartographié par le Service Hydrographique de la Marine, le rocher du Calvados est toujours repérable par ses amers, même si les marins pêcheurs se servent plutôt de sondeurs électroniques et de navigateurs par satellite pour se diriger.

La démonstration de Lepelley est non seulement convaincante mais aussi parfaitement documentée. Elle a aussi le mérite de fournir une explication

irrécusable et de rendre ainsi compte de la légende et de sa persistance.

Je n'y ajouterai que deux compléments, sur les bases des connaissances empiriques que je partage avec les anciens marins pêcheurs de Bernières.

Nous connaissons en effet au large des Iles de Bernières, bien au delà du *Long Banc*, un rocher que nous nommons *Le Dos d'Âne*. Et nous le repérons par un amer, une haie, que nous nommons *La Haie du Dos d'Âne*, et qui se trouve dans les environs de Ver. C'est exactement le mouvement de pensée que Lepelley reconstitue pour le *Calvados*. Cette observation vient donc à l'appui de sa démonstration.

Mais ce qui complique le problème, c'est que le rocher en question, qui ne découvre jamais à basse mer, jouxte une *noe*, c'est à dire une dépression à fond de sable, d'argile et de vase, que nous appelons aussi *La noe du Dos d'Âne*. Nous opposons de la sorte un rocher couvert d'algues, de grands laminaires, et une *noe*

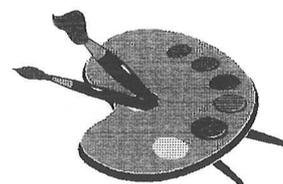
dépourvue de végétation marine. Autrement dit, nous opposons un rocher « chevelu » à une *noe* « chauve ». En sorte qu'on peut se demander si la haie servant d'amer pour localiser le rocher tire son nom du site terrestre où elle se trouve, ou si, au contraire, le site terrestre doit son nom aux caractéristiques marines du site qu'il sert à repérer. Or la remarque s'applique aussi bien au *Calvados*, ce rocher ou ce « dos » chevelu qui s'oppose aux fonds vaseux, sablonneux et chauves qui s'étendent d'Asnelles à Arromanches.

Quel que soit le sens dans lequel s'opère la démarche de dénomination, du rocher à l'amer ou de l'amer au rocher, il est parfaitement établi par Lepelley que le nom du rocher d'où se tire l'appellation du département, a la signification de « dos chauve ». Et les connaissances empiriques des anciens marins pêcheurs de Bernières en apportent une éclatante confirmation, par une voie absolument indépendante. ■

Jean CUISENIER

Culture

PROJET BERTHELEMY



Le recensement des oeuvres de Pierre-Emile et d'Emile-Valentin se poursuit allègrement, mené de main de maître par Annick Flohic, Dominique Néron-Tavernier et Stéphane Mandelkern. Une fois établies et accompagnées de clichés photographiques, les fiches de dépouillement, sont saisies informatiquement pour constituer une base de données dont l'exploitation pourrait revêtir plusieurs formes.

Avant que d'envisager une exposition ou l'édition d'un catalogue, toutes opérations longues à mener et financièrement très lourdes à supporter, B.O.N. projette dans un premier temps d'éditer une série de cartes postales en quadrichromie, permettant de faire plus largement connaître certains aspects majeurs de l'oeuvre de ces peintres.

Profitons de cette brève information pour demander à toutes celles et ceux d'entre vous qui détiendraient ou connaîtraient des oeuvres des Berthélémy de nous en faire part. Ils contribueraient ainsi à enrichir cette base de données que nous constituons patiemment.

DEMANDE D'ADHESION

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL:..... VILLE:.....

TELEPHONE :

demande mon adhésion à l'association Bernières Optique Nouvelle.

A : LE :

SIGNATURE :

Ci-joint règlement de ma cotisation de membre actif : 100 fr. ou 150 fr. pour un couple.

Retournez votre demande d'adhésion au siège de l'Association :

195 rue Fernand Tréhet, 14990 Bernières-sur-Mer.

Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau.

LES PUBLICATIONS de B. O. N.

- **MEMOIRE D'UNE EPOQUE** 70 fr.
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE** 25 fr.
Topoguide proposant un itinéraire à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
- **CHEMINS DE RANDONNEE** 25 fr. unitaire
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :
 - La vallée de la Müe
 - La vallée de la Seulles
 - La vallée de la Capricieuse.
- **CARTES POSTALES ANCIENNES ou CONTEMPORAINES** 2 fr. unitaire
- **L'EGLISE DE BERNIERES** 20 fr.
Agrandissement d'une carte postale ancienne format 21 x 29,7 cm
- **"PIN'S" DE L'ASSOCIATION** 20 fr.
- **ITINÉRAIRES DU PATRIMOINE : PLAQUETTE SUR L'ÉGLISE** 20 fr.

